



À M. Le Directeur Académique  
des Services de l'Éducation Nationale de la Somme  
DSDEN de la Somme  
Copie à M. le Secrétaire Général de la DSDEN  
Copie à Mme la Directrice référente

Amiens, le 30 novembre 2020

M. le Directeur Académique,

Je me permets de vous solliciter quant à la situation des directrices et directeurs d'école de la Somme. Des groupes de travail ministériels sont en cours en vue d'améliorer les conditions de travail et la reconnaissance due à ces collègues. Pour autant, il nous semble que des éléments qui peuvent être décidés localement permettraient d'améliorer leur quotidien (comme semble le confirmer la mise en place d'un groupe contact 1<sup>er</sup> degré).

Ainsi, dans plusieurs départements, à l'image de celui de la Haute-Garonne, plusieurs mesures ont été décidées dans le cadre du contexte sanitaire et sécuritaire dégradés que nous connaissons pour compenser la surcharge de travail induite par les circonstances et le surinvestissement de ces collègues pour gérer au mieux la crise que nous traversons.

Comme les DASEN des départements qui ont acté plusieurs éléments en ce sens, le Sgen-CFDT Picardie sollicite de votre haute bienveillance la prise des décisions suivantes à cet effet :

- Suspendre les APC pour les directeurs et chargés d'écoles qui le souhaitent jusqu'à l'amélioration des conditions sanitaires,
- Réserver les reliquats de TRS qui pourraient exister pour abonder les décharges de direction,
- Autoriser les directeurs d'école à effectuer 9h d'animations pédagogiques au lieu des 18 h statutaires,
- Harmoniser le nombre de réunions de directeurs.rices (en présentiel comme en distanciel) sur le territoire en les limitant cette année et dans chaque circonscription à 3 réunions, hors temps scolaire.
- Suspendre, durant tout le temps de la crise sanitaire, les enquêtes internes qui ne sont pas essentielles à sa gestion.
- Ne plus exiger de remontée des 108h, dont les directeurs.rices d'écoles sont garants depuis cette rentrée, aux IEN.

Par ailleurs, dans un cadre plus général (et donc sans lien avec le contexte actuel) nous vous demandons également d'étudier les demandes suivantes qui seront défendues par nos représentants lors des prochaines réunions du groupe contact 1<sup>er</sup> degré. Il nous semble judicieux de vous transmettre dès maintenant ces éléments puisque la prochaine réunion de ce groupe n'aura lieu qu'en 2021 :

- Mettre à disposition des directeurs.rices d'écoles des documents sous un format qui permette leur récupération et modification (pas de format « photo » comme pour le Règlement Intérieur Départemental en ligne par exemple).

- Adresser les convocations Gaia aux formations (ainsi que les mails informant d'un changement de date, de lieu ou autre) aux collègues directement concernés sur leur boîte professionnelle. Pour ce qui est du motif invoqué d'informer les directeurs.rices de l'absence des professeurs de leurs équipes, il nous semble que les mettre en copie des seules convocations aux formations ayant lieu sur temps scolaire suffirait amplement.
- Procéder au recrutement des personnels en service civique en amont de la rentrée scolaire afin qu'ils soient déjà présents lors de celle-ci et que les consignes puissent leur être données lors de la pré-rentrée par ailleurs (et non sur le temps scolaire pendant lequel les directeurs.rices ont beaucoup de travail : en lien avec la direction et bien souvent en lien avec la préparation de leur classe). Cette revendication vaut tant que le recrutement de personnels administratifs formés et recrutés sur des contrats pérennes n'est pas prévu nationalement.
- Adresser à chaque directeur.rice en début d'année scolaire et par circonscription, un annuaire mis à jour des partenaires et des professionnels qu'ils pourraient avoir besoin de contacter (assistantes sociales de secteur, éducateurs intervenant dans le cadre de l'AEMO...)
- Permettre aux Equipes Mobiles de Sécurité du Rectorat d'intervenir dans les écoles sur sollicitation directe des directeurs.rices (action de prévention, sécurisation des entrées/sorties)
- Améliorer le fonctionnement des modulations REP+ : actuellement, les plannings de tous les modulateurs (brigades) REP+ sont envoyés aux directeurs.rices, leur laissant la charge de trouver parmi ces plannings les informations qui concernent le remplacement des collègues de leurs écoles. Il serait souhaitable que chaque directeur.rice reçoive le nom du modulateur et le.s jour.s de remplacement pour les seuls collègues de leur école.
- Permettre la transmission de toute information familiale, médicale concernant un élève qui serait utile pour le suivre correctement. Les directeurs.rices d'école (comme l'ensemble des enseignants) sont tout à fait à même de respecter le secret professionnel.
- En attendant les améliorations prévues pour le logiciel ONDE, il serait utile que la DSDEN communique aux municipalités la nécessité d'utiliser ce dernier afin de permettre l'importation de fichiers et éviter une seconde saisie inutile et très chronophage.
- Mieux répartir les affectations de rattachement administratif des PE brigades ou ZIL dans les écoles (qui, en l'absence de remplacement, interviennent en appui de l'équipe de l'école de rattachement). Actuellement, certaines écoles bénéficient de l'affectation de plusieurs brigades alors même que certaines écoles voisines n'ont aucun personnel brigade affecté.
- Enfin, réfléchir à abonder les décharges des directeurs.rices sur les périodes de grande tension (rentrée scolaire, élections des représentants de parents, inscriptions).

Sachant compter sur votre souci d'œuvrer pour l'amélioration des conditions de travail de nos collègues directeurs.rices d'écoles, je vous prie d'agréer, M. le Directeur Académique, l'expression de mon profond attachement au service public et laïque d'Éducation.

Florine Personne

Co-Secrétaire Générale

Sgen-CFDT Picardie

